

Trésor un plaidoyer juridique à l'appui de sa position. Néanmoins, le gouvernement américain a quand même imposé ces droits de compensation en janvier 1973. D'autres consultations sont prévues entre les deux gouvernements.

Étant donné l'intérêt qu'ils portent conjointement à beaucoup de questions monétaires et de commerce multilatéral, les deux gouvernements sont restés à ce propos en contact étroit. On compte poursuivre cette collaboration et se consulter régulièrement sur les questions monétaires internationales, et tout particulièrement au sujet de la préparation des négociations de 1973 sur les tarifs douaniers, dites de la «série Nixon».

Transport et énergie

Le Canada a poursuivi de longues négociations avec les États-Unis en vue de conclure un nouvel accord sur l'aviation civile pour remplacer celui de 1966, ainsi qu'un accord sur les vols nolisés. Ces accords envisagent la création d'un grand nombre de nouvelles routes et l'expansion de plusieurs autres déjà existantes.

A plusieurs occasions en 1972, des hauts fonctionnaires canadiens et américains se sont rencontrés pour discuter des moyens par lesquels les États-Unis et le Canada pourraient s'aider mutuellement à combler leurs besoins en pétrole en cas de réduction des approvisionnements étrangers. Bien que profitables sur le plan de l'échange d'informations, ces entretiens n'ont abouti à aucune entente.

Télécommunications

Au début de l'année, le Bureau des gouverneurs de Télésat avait demandé l'élargissement des pouvoirs et des objectifs généraux de la Corporation. En novembre, le Canada et les États-Unis ont échangé des lettres définissant les principes régissant l'exercice des nouveaux pouvoirs qu'on pourrait consentir à Télésat. On y réaffirmait que la garantie de fournir des services de lancement, donnée en 1969 par les États-Unis, n'était valable qu'à condition que les satellites de Télésat, Anik I et Anik II, servent uniquement aux besoins intérieurs du Canada. Les lettres prévoient également l'assurance de services provisoires entre cer-

tains endroits situés aux États-Unis, et énoncent les conditions qui s'appliqueraient réciproquement au cas où l'on envisagerait la fourniture de services vers ou entre des endroits situés au Canada par un nouveau réseau américain. On y prévoit aussi un accord d'aide réciproque dans l'éventualité d'une panne catastrophique du réseau de l'autre pays, ou pendant de courtes périodes de carence des installations de l'un ou l'autre pays. En pareil cas, une autorisation spéciale des autorités compétentes des deux pays serait requise. Le premier satellite Anik a été lancé avec succès le 9 novembre.

Espace

Les États-Unis ont lancé leur premier satellite pour l'étude technique des ressources terrestres (ERTS-I) en juillet 1972. L'accord bilatéral avec les États-Unis relatif à ce genre de satellites garantit au Canada l'accès aux données sur l'environnement et les ressources naturelles du territoire canadien, recueillies par le satellite américain ERTS-I et tout autre satellite de cette série. A part les États-Unis, le Canada est le seul pays à bénéficier d'installations terrestres de réception et de traitement des données, et il participe activement à cette technique spatiale nouvelle et prometteuse.

L'accord bilatéral permet également au Canada d'avoir accès aux données sur ses ressources terrestres recueillies par le Skylab, laboratoire spatial habité dont le lancement est prévu pour le milieu de 1973. Suite à l'accord par lequel le Canada a autorisé les États-Unis en 1971 à établir à Terre-Neuve une station temporaire de dépistage des laboratoires orbitaux Skylab, les États-Unis ont entamé en 1972 des négociations ayant pour objet de stationner des équipes de récupération à Terre-Neuve, au cas où les astronautes du Skylab se verraient obligés de recourir au système d'éjection de secours.

Relations de défense

Dans le Livre blanc sur la défense, publié en août 1971, on pouvait lire que l'objectif du gouvernement canadien en matière de défense, dans le cadre de la coopération nord-américaine, était «de contribuer efficacement, dans la limite de ses ressources, à une stabilité continue en épaulant au besoin les systèmes de